7608

2021-03-31 04:14:28

Type de milieu applicable	T4.2	1

Attention! Des dispositions particulières s'appliquent à votre zone.

Lotis	sement				
		Type de structure	Minimum	Maximum	
Α	Largeur d'un lot (m)	Isolé			2
		Jumelé			3
		Contigu			4
В	Superficie d'un lot (m²)	Isolé			5
		Jumelé			6
		Contigu	* 5		7

Impla	antation d'un bâtiment				
			Minimum	Maximum	
Α	Marge avant (m)				8
В	Marge avant secondaire (m)	→			9
С	Marge latérale (m)				10
D	Marge arrière (m)				11
Е	Front bâti sur rue (%)				12
F	Emprise au sol du bâtiment (%)				13
	Type de structure	Isolé	Jumelé	Contigu	
	1 logement				14
	2 ou 3 logements				15
	4 logements ou plus				16
	Habitation collective (H2)				17
	Habitation (H3)				18
	Maison mobile (H4)				19
	Autre usage				20

Implantation d'un bâtiment agricole		
	Minimum	Maximum

ANNEXE B GRILLES D'EXCEPTION - 7000

Α	Marge avant (m)	21
В	Marge avant secondaire (m)	22
С	Marge latérale (m)	23
D	Marge arrière (m)	24
	Marge de recul d'une ligne de terrain adjacente à un type de milieux de catégorie T2, T3, T4 T5 ou T6 (m)	25

Arch	itecture d'un bâtiment				
		Type de structure	Minimum	Maximum	
Α	Largeur d'un bâtiment (m)	Isolé			26
		Jumelé	^ V		27
		Contigu	Filly		28
В	Superficie de plancher (m²)	<u> </u>			29
С	Nombre d'étages	* 6			30
D	Hauteur d'un bâtiment (m)			Non applicable	31
Е	Hauteur d'un étage (m)	Rez-de-chaussée			32
F	Hauteur du plancher du rez-de-chaussée (m)	Sans distinction de l'usage		1	33
	, * <u>,</u> (C	Habitation (H)			34
		Autre usage			35
G	Plan angulaire (degré)				36
Н	Largeur d'un plan de façade principale (m)			10	37
1	Ouverture d'une façade principale au rez-de- chaussée (%)	Sans distinction de l'usage			38
		Habitation (H)			39
		Autre usage			40
J	Ouverture d'une façade principale aux autres é	tages (%)			41
K	Largeur d'une façade aveugle au rez-de-chaus	sée (m)		3	42
	Matériaux de revêtement autorisés		Α		43
L	Retrait d'un garage par rapport au plan de faça	de principale (m)			44
M	Hauteur d'une porte de garage (m)				45
N	Superficie de plancher des étages supérieurs à	a 24 m (m ²)			46

0	Retrait avant des étages (m)	Hauteur entre 10 m et 24 m	47
		Hauteur supérieure à 24 m	48
P	Marge latérale et arrière des étages (m)	Hauteur supérieure à 12 m	49
		Hauteur supérieure à 24 m	50
Q	Distances entre deux sections de grande hau	uteur d'un bâtiment (m)	51

Amé	nagement d'un terrain		
		Minimum	Maximum
A	Proportion d'un terrain en surface végétale (%)	\\.\.\.\.\.\.\.\.\.\.\.\.\.\.\.\.\.	52
B	Proportion d'une cour avant ou avant secondaire en surface (%)	e végétale	53
	Proportion d'un terrain en surface carrossable (%)	* C. C.	54
	Bande tampon	Type de milie	ux adjacent
	A	-	55
	В		56
	C		57
	D		58
	E		59
	F		60
	G		61
	Entreposage extérieur autorisé		62
	Étalage extérieur autorisé		63

Statio	onnement					
		Cour avant	Cour avant secon- daire	Cour latérale	Cour arrière	
	Emplacement d'une aire de stationnement					64
	Emplacement d'une aire de chargement et déchar- gement					65
				Minimum	Maximum	66
A	Empiètement de l'aire de sta avant (%)	tionnement devant	la façade principale			67
B	Largeur de l'entrée charretiè	re (m)				68
	Nombre minimum de cases			Minimum		

ANNEXE B GRILLES D'EXCEPTION - 7000

Usage principal de la caté-	Par logement	6
gorie d'usages « Habitation	Par chambre	7
(H)»	Pour visiteur (bât. de 10 logements ou 10 chambres et plus)	7
	Usage additionnel	7
Autre usage	Usage principal	7
	Usage additionnel	7
	Aire de rassemblement	7

Utilis	eation des cours et des toits			
		Туре		
	Utilisation des cours et des toits autorisée	(C)A		76
	Bâtiment d'habitation de 1 à 3 étages	, \$; ()		77
	Autre bâtiment			78
		Minimum	Maximum	
A	Emprise au sol des constructions accessoires (%)	* S.		79
B	Hauteur d'une porte de garage d'un bâtiment accessoire (m)	\$11(D)		80

Affichage	
Affichage autorisé	81

Usages et densité d'occupation	
Usages spécifiquement autorisés	82
Usages spécifiquement prohibés	83

Autres dispositions particulières		
	84	